



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 19 décembre 2018**

DÉLIBÉRATION N° 2018-17

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 12 Pouvoirs : 00 Pour : 12 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le dix neuf décembre deux mil dix huit à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du quatorze décembre deux mil dix huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Jacques COJON, Elisabeth COURBOIS, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Cyrille GOUILLARD, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Christophe DUEZ et Angélique FAVRE

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Aliénation de terrain à bâtir de l'ancienne cour de marchandises S.N.C.F : vente au profit de Monsieur et Madame Grégory DECOMBLE

Monsieur le Maire fait connaître aux membres présents que Monsieur et Madame Grégory DECOMBLE, actuellement domiciliés 4 rue du 8 mai à LA THIEULOYE (62130) ont remis une offre d'achat de 46 935,00 € (frais d'acquisition de 6 922,00 € en sus et à charge de l'acquéreur) pour l'acquisition du lot n° 4 composé des parcelles cadastrées section B n° 337 (pour 2 m²), B n° 347 (pour 825 m²) et B n° 348 (pour 216 m²).

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer sur la question :

- rappelle la délibération n° 2016-16 du 3 novembre 2016 donnant délégation permanente de pouvoir au Maire dans le cadre de l'article 2122-22 du CGCT, la délibération n° 2017-04 du 26 janvier 2017 fixant à 45,00 € par mètre carré (TVA sur marge comprise) le prix des terrains à vendre, et le mandat de vente signé par le Maire le 24 février 2017 désignant la SCP BUNEAU-CADET en qualité de mandataire,
- accepte de vendre au profit de Monsieur et Madame Grégory DECOMBLE, domiciliés 4 rue du 8 mai à LA THIEULOYE (62130) le lot n° 4 composé des parcelles cadastrées section B n° 337 (pour 2 m²), B n° 347 (pour 825 m²) et B n° 348 (pour 216 m²) pour un montant total de 53 857,00 €, TVA sur marge comprise.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables se rapportant à la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais aux fins de contrôle de légalité
- missionne la SCP BUNEAU-CADET, 40 rue Albert Derbécourt à AVESNES-LE-COMTE pour dresser l'acte de vente

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents,

Pour copie conforme
Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES